

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N°450 DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500



MATD

P.3

Ce qu'il faut savoir juridiquement sur l'appel à candidatures pour le recrutement des préfets et gouverneurs



Edito à vue d'Aigle

Halte aux constructions anarchiques !

S'il y a un fait qui crève les yeux aujourd'hui en Guinée, c'est bien la multiplication des constructions anarchiques à travers le pays, avec les graves conséquences que cela comporte. L'on se souvient encore des drames qui ont été enregistrés ces derniers mois dans deux quartiers de Conakry. Après le drame de Démoudoula, ce fut au tour du quartier Hafia 1 d'enregistrer l'effondrement d'un immeuble en construction, avec le lourd bilan que l'on sait : 5 morts et de nombreux blessés. Des membres du gouvernement et des forces de sécurité se sont rendus sur les lieux pour constater de visu les dégâts humains et matériels...

Présidence de la République P.4



Mamadi Doumbouya de retour à Conakry après sa visite d'État en Côte d'Ivoire

Interdiction des plastiques P.3



Abdourahmane Diakité appelle les entreprises à respecter le décret

TPI Dixinn P.2



EDG se désiste de ses poursuites contre le maire de Ratoma

Conakry P.4

La mort tragique de 4 membres d'une famille dans un incendie à Gbessia

Interdiction des sachets plastiques en Guinée P.4

Le président de l'Union pour la défense des consommateurs de Guinée demande un moratoire d'un an

Vie de la nation P.2

Entre urgences de redressement et exigence de probité : La Guinée au rythme de la rigueur

Édito à vue d'aigle



Halte aux constructions anarchiques !

S'il y a un fait qui crève les yeux aujourd'hui en Guinée, c'est bien la multiplication des constructions anarchiques à travers le pays, avec les graves conséquences que cela comporte. L'on se souvient encore des drames qui ont été enregistrés ces derniers mois dans deux quartiers de Conakry. Après le drame de Démoudoula, ce fut au tour du quartier Hafia 1 d'enregistrer l'effondrement d'un immeuble en construction, avec le lourd bilan que l'on sait : 5 morts et de nombreux blessés. Des membres du gouvernement et des forces de sécurité se sont rendus sur les lieux pour constater de visu les dégâts humains et matériels. Des annonces fortes ont été faites dans la foulée pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. Quant aux parents des victimes, ils n'ont que leurs yeux pour pleurer et s'en remettent à Dieu. Le moins qu'on

dire et écrire c'est que les riverains des immeubles en construction sont obligés désormais de vivre la peur au ventre. Et la question qu'il va falloir se poser est de savoir si les services en charge de l'Habitat et de l'Urbanisme font correctement et régulièrement leur travail pour mettre les pauvres populations à l'abri des drames de ce genre. Il suffit de sillonner les quartiers du Grand Conakry pour s'en rendre compte avec un réel pincement au cœur. Les immeubles en construction poussent partout comme des champignons, sous le regard impuissant ou complice des autorités locales. En cas de survenue de drame, comme les cas cités plus haut, des discours se tiennent, des annonces se font pour apaiser les populations sous le choc. Pour beaucoup, cela ne suffit plus. Il faut absolument s'attaquer aux causes profondes de ces effondrements à répétition à Conakry. Comment les permis de construire sont-ils octroyés à des particuliers ? Les zones à haut risque sont-elles systématiquement identifiées par les services compétents de l'Etat ? Y a-t-il un suivi régulier et rigoureux des chantiers de construction d'immeubles d'habitation ou à usage commercial ? Voilà quelques questions pertinentes que l'on est tenté de se poser aujourd'hui. Les promoteurs immobiliers sont tenus de recruter des ingénieurs et autres architectes dignes du nom pour leur confier des travaux de construction de bâtiments à étages. Les autorités en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire se doivent de faire preuve de fermeté face à toutes celles et à tous ceux qui poseraient des actes contraires à la loi dans le secteur de la construction. Si chacun devait se comporter bon lui semble, la vie en société serait rendue particulièrement difficile. Sachant que rien ne vaut la vie, les populations riveraines des immeubles en construction et à haut risque ne devraient plus se faire prier pour interpellier à temps les autorités compétentes pour que des vies puissent être sauvées.

Kéfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taryana, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Ibrahima Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: Ibrahima BANGOURA

Photographe: Moustapha Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Vie de la nation

Entre urgences de redressement et exigence de probité : La Guinée au rythme de la rigueur



Une semaine charnière : l'impératif de l'assainissement institutionnel face aux réalités économiques du pays.

La semaine du 10 au 16 septembre 2026 confirme, si besoin en était, que la République de Guinée est entrée dans une phase de décantation profonde. Tandis que la saison des pluies continue de soumettre les infrastructures urbaines et rurales à rude épreuve, l'actualité sociopolitique et économique de ces sept derniers jours est dominée par une volonté manifeste d'ordre, de transparence et

de reddition des comptes. La transition guinéenne ne se cherche plus ; elle s'éprouve à travers des actes de gestion rigoureux qui exigent de chaque acteur, public ou privé, une responsabilité irréprochable.

Sur le plan institutionnel, cette période a mis en lumière la nécessité absolue de nettoyer les écuries d'Augias dans tous les secteurs. Qu'il s'agisse de la moralisation de la vie publique ou de l'assainissement des corps intermédiaires -- à l'image des organisations professionnelles de la presse et de la société civile --, le message des autorités et des forces vives est sans équivoque : le temps de l'impunité, du clientélisme et des coquilles vides vivant de rentes de situation est définitivement révolu. La refondation de l'État ne tolère plus les passe-droits ni les impostures de façade. Pour mériter la confiance du peuple souverain, les structures dirigeantes doivent prouver leur légitimité par l'action, la régularité et une transparence financière absolue.

Sur le front économique et social, le quotidien des Guinéens demeure le baromètre le plus exigeant de la période. La pression exercée par la cherté de la vie, combinée aux difficultés d'approvisionnement inhérentes à l'hivernage, rappelle l'urgence de consolider la production locale et de protéger le pouvoir d'achat des couches vulnérables. Pourtant, face aux soubresauts conjoncturels et aux tentatives de diversion de quelques prédateurs économiques en fin de course, c'est la résilience et la lucidité du peuple guinéen qui continuent de baliser la voie de l'avenir.

L'enseignement de cette semaine du 10 au 16 septembre 2026 est limpide : la Guinée avance sur une ligne de crête où chaque réforme, aussi douloureuse soit-elle pour les privilégiés de l'ancien système, est un pas indispensable vers un État de droit juste, prospère et respectueux de ses citoyens.

Kéfina Diakité

TPI Dixinn

EDG se désiste de ses poursuites contre le maire de Ratoma

Tant attendu, le procès opposant la Société d'Électricité de Guinée (EDG SA) au maire de Ratoma s'est tenu le mardi 14 septembre 2026 au tribunal de première instance de Dixinn. Présent à l'audience, Kabinet Diawara devait répondre aux poursuites engagées contre lui.



Dès l'ouverture des débats, la partie civile a annoncé le retrait de sa plainte contre le maire de Ratoma, poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment abus d'autorité, atteinte à la liberté individuelle, outrage à personnes chargées d'une mission de service public, rébellion commise en réunion et opposition à l'exécution de travaux d'utilité publique. Ces faits sont prévus et punis par les articles 643, 658, 664, 667 et 668 du Code pénal. Le dossier avait été introduit par voie de citation directe.

La Direction générale d'EDG SA s'est finalement désistée de ses poursuites contre l' élu local. Ce retrait a conduit le tribunal à prononcer l'extinction de l'action publique à son encontre. Selon le secrétaire général du collège syndical d'EDG SA, cette décision s'explique notamment par l'implication des sages de la commune et par l'engagement pris par le maire de respecter ses engagements.

« Il y a eu plusieurs démarches. La vocation d'EDG n'est pas d'emprisonner ou de créer des problèmes,

mais de faire recouvrer les factures et de faire accepter la pose des compteurs prépayés. Dans cet exercice, nous avons été victimes des incidents que vous connaissez. Depuis lors, les choses ont évolué. La mairie est venue à plusieurs reprises accompagnée des sages, de la jeunesse et de la notabilité de la commune. Nous avons pris en compte ces démarches, d'autant plus que la mairie s'est engagée à nous accompagner dans la pose des compteurs et le recouvrement des créances », a-t-il déclaré à la presse à la sortie de l'audience.

Tout en déplorant l'incident à l'origine de la procédure judiciaire, le responsable syndical a dit espérer que l' élu respectera sa parole. Il a également précisé que les victimes avaient accepté les excuses présentées par le maire. « Les victimes ont été approchées par la mairie, qui leur a présenté des excuses, et ces dernières les ont acceptées. Si les promesses sont tenues, chacun jouera son rôle. Il était essentiel de formaliser

notre désistement devant le tribunal par respect pour les institutions judiciaires. Au nom des travailleurs d'EDG, nous nous sommes solennellement et officiellement désistés, sous réserve que la mairie tienne ses engagements concernant le paiement intégral de ses factures et le soutien au déploiement des compteurs prépayés », a-t-il martelé. Enfin, le responsable syndical a rassuré le personnel d'EDG SA quant à la détermination de la représentation syndicale à protéger les agents dans l'exercice de leurs fonctions sur le terrain.

Du côté de la défense, Me Sidi Béréty, avocat du maire, s'est félicité de l'issue du dossier.

« Vous savez, en droit, un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Donc, s'il y a eu incompréhension entre la mairie et le service public, le maire aussi est en service public, par la sagesse, les choses ont été réglées entre les quatre murs. Donc, il n'y a pas lieu à discuter d'autre chose, on ne peut que se réjouir, parce que ça fait un procès de moins. Et l'image et la dignité des uns et des autres sont sauvegardées, c'est l'essentiel », a souligné Me Béréty.

Samuel Demba. D



INTERVIEW

MATD

Ce qu'il faut savoir juridiquement sur l'appel à candidatures pour le recrutement des préfets et gouverneurs



Le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a récemment lancé un appel à candidatures interne pour les postes de préfets et de gouverneurs. Une démarche qui soulève des interrogations sur sa portée juridique, alors que la nomination de ces hauts responsables relève de la compétence du président de la République. Dans un entretien accordé à l'Aigleinfos, le juriste Mohamed Lamine Kanté apporte des précisions sur la nature et la base légale de cette procédure.

L'Aigleinfos : Le MATD a lancé un appel à candidatures pour les postes de préfets et de gouverneurs. Que dit la loi par rapport à une telle démarche, alors que leur nomination relevait précédemment du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État ?

Mohamed Lamine Kanté : Concernant cet appel à candidatures du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, qui a suscité beaucoup de réactions, il faut faire certaines observations sur le plan juridique. Sur la forme, la démarche est officielle puisqu'elle a été signée par la ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Toutefois, nous sommes quelque peu surpris, car nous ne savons pas s'il s'agit d'un arrêté ou d'un simple communiqué.

Sur le plan juridique, il faut rappeler que la nomination des préfets et des gouverneurs relève de la compétence du président de la République, qui exerce son pouvoir de nomination par décret. Cependant, il existe des textes réglemen-

taires qui prévoient que ces nominations se font sur proposition du MATD. Autrement dit, le président de la République est habilité à procéder aux nominations, mais celles-ci interviennent sur proposition du département concerné.

L'Aigleinfos : Il est précisé que cet appel à candidatures est interne. Qu'est-ce que cela signifie ?

Mohamed Lamine Kanté : Cela signifie que l'appel n'est pas ouvert à tout le monde. Il s'adresse notamment aux fonctionnaires de l'État disposant d'au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de l'administration du territoire. Les critères précisent également le niveau de qualification requis.

L'Aigleinfos : Si cet appel est exclusivement réservé aux administrateurs territoriaux ayant cinq ans d'expérience, peut-on parler d'une exclusion des autres citoyens guinéens ?

Mohamed Lamine Kanté : Je ne pense pas qu'on puisse parler d'exclusion, dans la mesure où il s'agit d'une candidature interne. L'administration est un domaine vaste, mais certains postes nécessitent des compétences spécifiques.

Les critères exigent notamment

un niveau de formation correspondant au domaine concerné.

Pour moi, il n'y a donc pas d'exclusion. En l'absence de cet appel à candidatures, le ministère aurait simplement proposé des personnes remplissant ces mêmes critères. Il s'agit d'un domaine spécifique qui nécessite l'intervention de personnes ayant les compétences et l'expérience requises.

L'Aigleinfos : Comment faut-il juridiquement qualifier cet appel à candidatures ? S'agit-il d'une simple procédure interne de présélection destinée à proposer des candidats au président de la République ou d'une véritable procédure de recrutement ?

Mohamed Lamine Kanté : Cet appel à candidatures n'a pas, à mon sens, d'effet juridique direct. Ce n'est pas un acte réglementaire, mais plutôt une procédure d'organisation interne du ministère. Lorsqu'on se réfère au Code révisé des collectivités locales en République de Guinée, qui constitue l'un des textes de référence en la matière, cette procédure n'est pas prévue. Le texte renvoie la nomination des préfets et des gouverneurs à la compétence du président de la République.

Il s'agit donc davantage d'une mesure d'organisation interne du ministère. D'ailleurs, cet acte ne

semble pas comporter de visa juridique. Dans ces conditions, il serait difficile de l'attaquer en justice en tant qu'acte réglementaire.

L'Aigleinfos : Le ministère dispose-t-il véritablement d'une base légale suffisante pour organiser ce genre d'appel à candidatures ?

Mohamed Lamine Kanté : Oui, le ministère dispose effectivement d'une base légale pour agir dans ce cadre. Il existe notamment un acte réglementaire datant de 2022, qui a été modifié en 2026, relatif à la nomination des préfets et des gouverneurs.

Cet acte prévoit, en son article 3, que ces nominations relèvent du président de la République, sur proposition du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation.

L'Aigleinfos : Merci, Monsieur Mohamed Lamine Kanté.

Mohamed Lamine Kanté : Je vous en prie.

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

*Lire l'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

INTERVIEW

Interdiction des plastiques

Abdourahame Diakité appelle les entreprises à respecter le décret



Le gouvernement guinéen fixe au 20 septembre 2026 l'échéance pour mettre fin à l'utilisation des déchets plastiques à usage unique. À quelques jours de cette date, le juriste environnementaliste Abdourahame Diakité salue une décision qu'il juge nécessaire pour lutter contre la pollution plastique. Dans cet entretien avec votre hebdomadaire, il estime toutefois que le retard dans la communication des modalités d'application pourrait compliquer l'adaptation des entreprises concernées.

L'Aigleinfos : Le gouvernement fixe au 20 septembre 2026 l'échéance pour mettre fin à l'utilisation des déchets plastiques à usage unique en Guinée. Du point de vue juridique, comment voyez-vous cette décision ?

Abdourahame Diakité : Il faut saluer la décision parce qu'à un moment donné, il faut qu'on arrive à arrêter ce qui n'est pas bon et voir

la possibilité de migrer vers les alternatives pour proposer des solutions qui sont conciliables avec le développement durable. Je crois que c'est ce qui est arrivé en Guinée. Le président de la République, vous l'avez vu en personne, a pris des pelles pour descendre sur le terrain et participer à des journées d'assainissement.

Et il s'est avéré que la qualité prédominante de ces immondices, ce sont les déchets plastiques. Alors, il faut se poser la question : est-ce qu'il s'agit de laisser libre cours, ou bien de trouver une solution et de réglementer ? C'était ainsi. Vu qu'il n'y avait pas d'instrument juridique réglementant particulièrement la gestion des déchets plastiques, le président a pris le décret depuis 2024. Ce décret de 15 articles a prévu des limites : quelles sont les catégories de déchets à interdire, quelles sont les catégories à accepter et quels sont les acteurs qui sont ciblés.

Principalement, ce sont les détenteurs, notamment les commerçants et les producteurs.

L'Aigleinfos : Est-ce que l'entrée en vigueur du décret ne va pas poser problème ?

Abdourahame Diakité : Visiblement, si ce n'était pas de la négligence, c'était bien sûr tenable, parce que le décret a accordé des délais moratoires à tous ces acteurs. Dès la prise du décret, les acteurs qui avaient fait des commandes ou qui avaient des stocks ont bénéficié de six mois pour pouvoir les écouler. Donc, après six mois, ces commerçants ne devraient jamais faire une nouvelle commande. L'idéal voudrait que ce soit une production inoffensive pour l'environnement. Et donc, les unités, pour leur reconversion, ne pouvaient pas faire ça dans deux, trois mois ou six mois. C'est pour cela que le décret leur a donné deux ans.

L'Aigleinfos : Vous dites que l'application de cette décision ne devrait pas poser problème. Mais attendre moins de dix jours pour rappeler cela n'aurait-il pas de répercussions sur ces unités ?

Abdourahame Diakité : Bien sûr, c'est possible. Mais il faut le dire, le gouvernement est resté silencieux par rapport à l'application pour sortir un arrêté-cadre et un arrêté même qui fait renvoi à d'autres arrêtés. Comment, pendant l'intervalle, les acteurs vont-ils s'y préparer et commencer la production des matières biodégradables dès le

21 septembre ? Donc, avec cette intervention tardive, ça va forcément impacter les entreprises qui doivent commencer à produire parce qu'elles manquent d'orientation. Parce que c'est le décret qui doit expliquer quels sont les documents nécessaires, vers quel ministère il faut se diriger pour avoir quel document.

L'Aigleinfos : L'autre inquiétude, c'est au niveau des ménages. Les femmes qui vont au marché, qui sont habituées à ces plastiques, comment devraient-elles comprendre cela ?

Abdourahame Diakité : Il y a une nécessité de sensibilisation. C'est pourquoi j'ai bien aimé le ministre lui-même qui était déjà sur le terrain la semaine passée pour la sensibilisation. Aujourd'hui, quand vous parlez dans les marchés, les alternatives commencent à voir le jour. J'ai vu moi-même, au lieu des déchets plastiques, des alternatives. Donc voilà la vérité : il faut encourager les alternatives, qui méritent aujourd'hui d'être vulgarisées auprès des femmes.

L'Aigleinfos : Supposons que d'autres entreprises soient dans l'incapacité de s'adapter. Est-ce qu'elles s'exposeraient à des sanctions si elles continuent d'écouler leurs produits ?

Abdourahame Diakité : Évidemment, parce que le décret était là depuis. C'est l'arrêté qui est intervenu à dix jours pour expliquer quelles sont les conduites à tenir. Nul n'est censé ignorer la loi. C'est pourquoi il est dit aux entreprises de recruter des conseils juridiques. Le décret est pris depuis le 20 sep-

tembre 2024. Je peux même dire que les entreprises ont trahi l'autorité. Parce que pendant le délai, du 20 septembre 2024 au 20 septembre 2026, si les entreprises qui parvenaient à desservir le marché ne le font plus avec les alternatives, ce sont des sanctions, parce que les entreprises savaient depuis deux ans qu'il y a un décret qui fixe quels sont les produits qui seront autorisés par le gouvernement.

L'Aigleinfos : Quels conseils aux entreprises qui essaieraient de défier l'autorité publique ?

Abdourahame Diakité : Je dirais que les entreprises doivent se conformer à la décision de l'État, de l'autorité. C'est l'autorité qui leur a donné des autorisations. Donc, même si vous venez d'être créé, j'espère que vous allez trouver un compromis avec l'État.

Mais dire de ne pas appliquer, c'est d'affronter l'éléphant parce qu'ils n'ont pas d'échappatoire. Depuis deux ans, ça a été dit. Elles devraient même venir vers l'État et dire : vous avez pris tel décret et ça arrive dans quel temps. Qu'est-ce que vous nous accordez comme conditions, des exonérations fiscales, par rapport à l'importation de nos matériels et à la fabrication des produits ?

L'Aigleinfos : Merci à vous, Monsieur Abdourahame Diakité, juriste environnementaliste !

Abdourahame Diakité : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Conakry

La mort tragique de 4 membres d'une famille dans un incendie à Gbessia

Le mercredi 16 septembre, quatre personnes issues d'une même famille ont péri dans un incendie survenu nuitamment, sous les yeux impuissants de leurs voisins, à Gbessia Cité 2, dans la commune du même nom.



Selon des témoignages recueillis par Mosaïqueguinee.com, le feu se serait déclaré aux environs de 5 heures du matin. Le père de famille, Mamadi Condé, son épouse, Fatoumata Sangaré, leur enfant Mamadi Condé, âgé de 4 ans, ainsi qu'une sœur de l'épouse ont perdu la vie, malgré les efforts des voisins pour leur porter secours.

« Aux environs de 5 heures, une de nos voisines a inhalé de la fumée et nous a alertés. Quand nous sommes sortis, nous avons constaté qu'il s'agissait d'un incendie. Nous avons alors essayé de défoncer la porte de M. Condé, mais elle était trop barricadée. Nous avons essayé de sauver un vieux de la concession adjacente. Ensuite, avec l'aide d'autres personnes qui se sont jointes à nous, nous avons encore essayé de défoncer la porte, mais la fumée et le feu étaient gigantesques. D'effort en effort, nous sommes parvenus à y accéder. Mais malheureusement, nous avons trouvé quatre corps dans la maison », a raconté un témoin. A en croire les témoins et les voisins des victimes, le feu serait parti d'un court-circuit. Comme dans

plusieurs quartiers de la capitale actuellement, le courant a connu plusieurs va-et-vient dans la nuit. Le chef de quartier de Gbessia Cité 2, Elhadj Alseny Yansané, a confié que les premières étincelles seraient parties du poteau électrique qui surplombe la maison. N'eût été l'intervention des voisins, le bilan aurait pu être plus lourd.

« C'est sûr que c'est un court-circuit qui a provoqué le drame. Vous avez vu le poteau qui surplombe la maison, c'est là qu'ils ont vu les premières étincelles. C'est à partir de là que le feu est parti. Mais évidemment, toutes nos maisons à Conakry sont barricadées pour des raisons de sécurité. Les secouristes ont essayé, sans succès, d'y accéder pour sauver les occupants. Sans l'aide des voisins, le drame aurait été plus conséquent », a-t-il témoigné.

Une synthèse de Mamadou Oury



Interdiction des sachets plastiques en Guinée

Le président de l'Union pour la défense des consommateurs de Guinée demande un moratoire d'un an

Comme beaucoup d'autres acteurs, M'Bany Sidibé, le président de l'Union pour la défense des consommateurs de Guinée a réagi à l'interdiction des sachets plastiques par le Gouvernement. Pour lui, il y a la nécessité d'avancer vers une réduction de l'utilisation du plastique, mais sans précipiter la transition. Aussi a-t-il demandé un moratoire d'un an.

Il faut reconnaître que la décision du gouvernement interdisant les sachets plastiques est saluée sur le principe mais sa mise en œuvre immédiate suscite des réserves du côté des associations de défense des consommateurs. C'est le cas de son président, M'Bany Sidibé, qui estime qu'il faut certes avancer vers une réduction de l'utilisation du plastique, mais sans précipiter la transition.

« C'est une mesure que nous saluons, mais nous demandons à l'État d'accorder une année de moratoire parce qu'aujourd'hui, les consommateurs n'ont pas d'alternative. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'emballages biodégradables ni rien. Donc, interdire aujourd'hui les emballages, les sacs plastiques ou les sachets plastiques d'eau, je pense que cela va entraîner de grandes conséquences, surtout au niveau du

pouvoir d'achat des consommateurs », a indiqué M'Bany Sidibé, tout en faisant remarquer que ce délai permettra aux PME et aux entreprises de développer des alternatives. « C'est pourquoi, en attendant que les PME ou les entreprises essaient de mettre en place non seulement des emballages biodégradables, mais aussi des usines de recyclage de ces plastiques à usage unique, nous demandons à l'État d'accorder un moratoire d'une année pour que tout le monde puisse se mettre à jour, afin que la transition écologique progressive soit vraiment une réalité dans notre pays », a-t-il ajouté.

Il n'a pas manqué d'inviter l'État guinéen à accompagner cette transition par la mise en place de normes nationales claires sur les emballages biodégradables, le recyclage et la valorisation des plastiques à usage unique. « Nous adhérons à l'idée, mais nous pensons qu'il est bon pour l'État d'aller doucement, progressivement, afin que ces mesures n'entraînent pas une augmentation des prix », soutient M'Bany Sidibé, président de l'Union pour la défense des consommateurs.

Mamadou Oury

Présidence de la République

Mamadi Doumbouya de retour à Conakry après sa visite d'État en Côte d'Ivoire

Le président de la République, Mamadi Doumbouya, a regagné Conakry lundi 14 septembre 2026, au terme de sa visite d'État en Côte d'Ivoire, à l'invitation de son homologue Alassane Ouattara.

Placée sous le sceau de l'unité, de la paix et du panafricanisme, cette visite visait à renforcer les relations entre Conakry et Abidjan.



À son arrivée dans la capitale ivoirienne, le chef de l'État guinéen a été accueilli par les autorités ivoiriennes ainsi que par la communauté guinéenne vivant en Côte d'Ivoire. Au cours de son séjour, Mamadi Doumbouya s'est entretenu avec Alassane Ouattara sur les perspectives de coopération entre les deux pays, notamment dans les domaines économique, commercial, sécuritaire et de la formation.

Face à son homologue ivoirien, le président guinéen a insisté sur le potentiel économique des deux pays et sur la nécessité de renforcer leurs échanges commerciaux. Le président guinéen a cité les ressources minières et agricoles de la Guinée, ainsi que les perspectives liées au développement du secteur de la transformation.

« Nous disposons pour notre part de vastes terres agricoles, du fer de Simandou, de la bauxite avec bientôt trois raffineries d'alumine, ainsi que de la plus grande raffinerie d'or d'Afrique qui sera inau-

gurée avant la fin de l'année. »

Le chef de l'État guinéen a également défendu une coopération davantage orientée vers les solutions africaines, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud.

La coopération économique n'était pas le seul sujet abordé. Les deux dirigeants ont également évoqué les questions sécuritaires, la lutte contre la criminalité transfrontalière et le renforcement de la coopération entre leurs pays.

Le projet routier reliant la Guinée à la Côte d'Ivoire par Lola a également été évoqué par le président guinéen, qui a indiqué que les travaux progressent du côté guinéen.

Autre annonce faite par Mamadi Doumbouya : la Côte d'Ivoire sera l'invitée d'honneur des festivités marquant le 68e anniversaire de l'indépendance de la Guinée, le 2 octobre prochain.

Cette invitation intervient dans le cadre du rapprochement entre

Conakry et Abidjan et de la volonté affichée par les deux dirigeants de renforcer davantage les relations entre les deux pays.

La Guinée et la Côte d'Ivoire entretiennent des relations historiques, renforcées par leur proximité géographique et l'importance des échanges entre leurs populations. À l'issue de sa visite, le président Mamadi Doumbouya a regagné Conakry.

À son arrivée à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré, le chef de l'État a été accueilli par les hauts responsables militaires et paramilitaires, les autorités civiles et militaires de la Présidence de la République, les membres des institutions républicaines et du Gouvernement, ainsi que les représentants du corps diplomatique et consulaire et des organisations internationales accréditées en Guinée. Après sa descente d'avion, la cérémonie d'accueil s'est poursuivie avec le salut aux couleurs nationales, au rythme de l'hymne national. Le président de la République a ensuite passé en revue la haie d'honneur.

Le chef de l'État a ensuite pris la direction du Palais Mohammed V. Tout au long de son trajet, notamment sur l'autoroute Fidel Castro, le cortège présidentiel a été accompagné par une mobilisation de citoyens.

Cette visite d'État en Côte d'Ivoire constitue ainsi une nouvelle étape dans le raffermissement des liens entre Conakry et Abidjan et dans la consolidation des partenariats entre les deux pays.

Samuel Demba. D

Transport aérien

Le ministre Ousmane Gaoual Diallo en visite de travail à l'aéroport international Ahmed Sékou Touré

D'après le site Mosaïqueguinee.com, le Ministre des Transports, M. Ousmane Gaoual DIALLO, a effectué le mercredi dernier une visite de travail au siège de la SOGEAG. Il était accompagné des principaux responsables de son département et des directeurs relevant du secteur aérien.



Au siège de la SOGEAG, le Ministre des Transports, M. Ousmane Gaoual DIALLO, s'est entretenu avec les responsables de la structure sur les conditions de fonctionnement de la plateforme aéroportuaire. Il était accompagné du Secrétaire Général, de la Cheffe de Cabinet, ainsi que de l'ensemble de ses Conseillers et des Directeurs relevant du secteur aérien.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi rigoureux des activités et de la qualité des services fournis aux voyageurs, aux visiteurs et à l'ensemble des usagers de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré.

Au cours des échanges, selon le site d'informations, le Ministre a exprimé son mécontentement face aux nombreux dysfonctionnements constatés dans le fonctionnement de la plateforme aéroportuaire. Des insuffisances qui, selon les préoccupations soulevées, affectent l'expérience des usagers et nécessitent une attention particulière des responsables concernés.

Le Ministre Ousmane Gaoual DIALLO fera remarquer que la qualité du service public constitue une exigence fondamentale. Le confort, la sécurité et la satisfaction des voyageurs doivent demeurer au cœur des priorités dans la gestion des infrastructures aéroportuaires. Il a ainsi appelé les responsables à prendre des mesures immédiates afin d'améliorer les prestations, de corriger les insuffisances relevées et de garantir un meilleur accueil aux usagers.

Au-delà du constat, cette démarche traduit la volonté du département des Transports de renforcer le contrôle et le suivi des services aéroportuaires. L'objectif est de favoriser une meilleure coordination entre les structures intervenant sur la plateforme

et de veiller à la mise en œuvre effective des mesures d'amélioration.

La qualité des services aéroportuaires représente un enjeu majeur pour l'image de la Guinée, l'attractivité de sa capitale et la confiance des voyageurs. Elle implique l'engagement de tous les acteurs concernés, dans le respect des normes de sécurité, de confort et d'efficacité.

Pour Mosaïqueguinee.com, à travers cette visite au siège de la SOGEAG, le Ministre des Transports réaffirme l'importance d'un service public aéroportuaire à la hauteur des attentes des usagers. L'exigence est claire : corriger les dysfonctionnements, améliorer les prestations et placer la satisfaction des voyageurs au centre des priorités. Une orientation qui s'inscrit dans la dynamique de modernisation du secteur des transports et de renforcement de la qualité des services publics en Guinée.

Une synthèse de Sadjo



Accord entre Nimba Mining Company et Glencore

Ce qu'en pense l'expert minier Dr Lamine Dieng

Dans un entretien accordé à *Africaguinee.com*, Dr Lamine M. Dieng, expert minier, est revenu sur l'accord de 300 millions de dollars conclu entre la Nimba Mining Company (NMC) et le géant anglo-suisse Glencore. Entre mécanisme de préfinancement, hausse des capacités d'extraction à Sangarédi et diversification, l'expert analyse les enjeux logistiques et fiscaux de ce contrat majeur, tout en plaidant pour l'instauration d'un prix de référence de la bauxite guinéenne.



A la question de savoir comment fonctionne ce mécanisme, Dr Lamine DIENG a répondu : « Il est important de rappeler que Glencore n'est pas seulement une entité suisse, mais anglo-suisse. C'est une compagnie spécialisée non seulement dans la commercialisation des ressources naturelles, mais aussi dans l'investissement minier. Elle possède donc une double casquette. Voir Glencore s'intéresser à la bauxite guinéenne est une très bonne nouvelle. Ce n'est d'ailleurs pas une première : dès 2014, le groupe avait manifesté l'intention de prendre des participations dans l'exploitation minière en Guinée, même si cela n'avait pas abouti à l'époque.

Aujourd'hui, cet accord signé entre la société Nimba Mining Company et Glencore revêt une importance multidimensionnelle. Il s'agit d'un préfinancement de 300 millions de dollars sur cinq ans, adossé à une extraction bauxitique devant atteindre entre 10 et 12 millions de tonnes par an. Grâce à ce mécanisme, l'État guinéen

génère des liquidités immédiates pour faire face à certaines exigences du projet Nimba Mining, tout en renforçant ses capacités infrastructurelles. L'objectif est d'augmenter la production pour la faire passer de 10 à 15, voire 20 millions de tonnes par an. Il ne faut pas oublier que Nimba Mining a également conclu un accord avec les Émirats arabes unis pour l'approvisionnement en bauxite de leur raffinerie située à Abu Dhabi (avec des bureaux à Dubaï). C'est une opportunité majeure pour l'État guinéen de diversifier ses partenaires et de se positionner stratégiquement sur la chaîne d'approvisionnement globale de la bauxite, de l'alumine et de l'aluminium. »

Il faut rappeler qu'avant cet accord avec Glencore, un autre compromis a été signé en mai dernier dans le cadre du règlement à l'amiable du différend entre l'État guinéen et GAC.

Il stipulait que la bauxite extraite par Nimba Mining au niveau de la mine de Sangarédi devait être exportée

prioritairement vers les Émirats. Comment la Guinée va-t-elle concilier cet engagement émirati et le contrat commercial conclu avec Glencore ? Dr Lamine Dieng a répondu en ces termes : « Vous touchez là un point central. Ces 300 millions de dollars interviennent dans un contexte post-litige. Il faut rappeler que GAC, dans sa dynamique d'exploitation, s'était retrouvée en violation flagrante non seulement du Code minier guinéen, mais aussi de sa convention de base avec le gouvernement.

Aujourd'hui, l'État guinéen s'inscrit dans une logique de maximisation de ses revenus. Comment ? En investissant dans le renforcement des infrastructures afin de dépasser le seuil des 10 à 12 millions de tonnes initialement prévus. Cela permettra d'alimenter simultanément la raffinerie émirienne et d'honorer l'engagement d'enlèvement de 10 à 12 millions de tonnes par an souscrit auprès de Glencore.

La Guinée dispose pleinement de cette capacité technique et géologique. Les réserves exploitables du gisement attribué aujourd'hui à Nimba Mining à Sangarédi sont estimées entre 300 et 500 millions de tonnes. Nous n'avons donc pas encore atteint le rythme de croisière de ce gisement.

La balle est désormais dans le camp de l'État : il doit investir massivement dans la chaîne logistique et extractive pour porter la production annuelle à 20 ou 25 millions de tonnes. C'est un objectif parfaitement réalisable. »

Mamadou Oury

Injures sur les réseaux sociaux

L'appel de l'artiste Azaya à ses fans et aux Guinéens en général

Selon le site *Africaguinee.com*, l'artiste Mohamed Kamissoko, alias Azaya, est sorti de son silence le mercredi 16 septembre 2026, suite à une polémique autour d'injures sur les réseaux sociaux. Il a mis l'occasion à profit pour présenter ses excuses aux familles touchées et appeler ses fans à mettre fin aux attaques visant les artistes et leurs proches.



Sans détour, Azaya a plaidé pour l'apaisement et la solidarité dans le milieu musical guinéen. A l'en croire, les rivalités entre artistes ne doivent pas se transformer en campagnes d'insultes contre leurs familles.

« Je présente mes excuses aux différentes familles qui ont été directement ou indirectement touchées par les injures provenant de tout ce que vous savez », dira-t-il, tout en appelant ses fans à l'apaisement.

Il demande ainsi à ses fans de faire preuve de responsabilité sur les réseaux sociaux, en évitant les injures contre les autres artistes guinéens.

« Je lance un appel à tous mes fans de faire un effort pour arrêter toutes sortes d'injures à l'encontre de qui que ce soit, à l'encontre de n'importe quel artiste guinéen », a-t-il martelé.

Il souligne que la musique guinéenne a besoin de soutien, d'entente et d'unité pour poursuivre son développement. « Il est temps qu'on se donne la main pour que notre mu-

sique avance. Nos mamans, nos sœurs et nos filles méritent le respect », a-t-il lancé. Azaya a toutefois rappelé que les critiques et les suggestions restent légitimes dans le milieu artistique. « Ça fait partie de notre métier d'artiste. Ça se passe partout dans le monde », a-t-il reconnu, tout en déplorant les dérives observées sur les réseaux sociaux.

Azaya réaffirme son attachement à la musique guinéenne et appelle les acteurs du secteur à préserver leur identité culturelle. « Je ne suis contre personne. », fait savoir Azaya, rapporte le site *Africaguinee.com*.

Une synthèse de Sadjo



Ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités

Le Secrétaire général du département en visite de travail à la Direction générale du FDSI

Le 15 septembre dernier, dans le cadre de sa tournée de prise de contact avec les structures sous tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités, Monsieur le Secrétaire Général, Saa Kossa TOURÉ sur instruction de Madame la Ministre Aminata KABA, a effectué une visite de travail à la Direction Générale du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI).



« Cette visite s'inscrit dans la volonté des nouvelles autorités du Ministère de s'imprégner du fonctionnement réel des services, d'évaluer les acquis et de donner de nouvelles orientations pour plus d'efficacité au service des populations. Accueilli par le Directeur Général, Monsieur Lansana DIAWARA et la Directrice Générale Adjointe, Madame Aicha Nadjéene Sylla, entourés de l'ensemble des cadres et du personnel, le Secrétaire Général a eu droit à une présentation complète de l'institution. Madame la Directrice Générale Adjointe a présenté le FDSI dans toutes ses composantes : ses

missions régaliennes de prise en charge des personnes indigentes et vulnérables, son organisation interne, les projets et programmes en cours d'exécution, ainsi que les difficultés d'ordre opérationnel et les perspectives d'amélioration. En complément, Monsieur le Directeur Général, Lansana DIAWARA, a apporté des éclairages sur les priorités stratégiques de la Direction, notamment l'amélioration du ciblage, la célérité dans le traitement des dossiers sociaux et le renforcement de la transparence. Dans son intervention d'orientation, Monsieur le Secrétaire Général Saa Kossa TOURÉ a transmis les fé-

licitations et les encouragements de Madame la Ministre au personnel du FDSI. Il a rappelé que le FDSI constitue l'un des bras opérationnel de la politique de solidarité nationale du Gouvernement. Il a insisté sur quatre exigences non négociables : l'obligation de résultat, la qualité du travail fourni, le respect rigoureux des délais et la recevabilité des actions sur le terrain. Il a également mis un accent particulier sur la cohésion, la discipline et la consolidation de l'esprit d'équipe, gages d'une administration performante. Au terme des échanges, menés dans une atmosphère conviviale et professionnelle, le Secrétaire Général s'est dit très satisfait de la qualité de l'accueil, de la pertinence des exposés et de l'engagement du personnel. Il a réaffirmé le soutien du Ministère et a exhorté l'ensemble du personnel du FDSI à redoubler d'efforts pour une prise en charge plus efficace des populations vulnérables, conformément à la vision de Son Excellence le Général Mamadi DOUMBOUYA, Président de la République, Chef de l'État. », rapporte la Cellule de Communication et des Relations Publiques du FDSI.

Une synthèse de Sadjo

Dakar

Les propos rassurants de l'ambassadeur de Guinée à ses compatriotes

Face à la montée des discours xénophobes enregistrée ces derniers temps au Sénégal et à la faveur d'une rencontre à Dakar avec des doyens de la communauté guinéenne, l'ambassadeur de Guinée, Mandjou Dioubaté, a tenu à rappeler que les relations entre la Guinée et le Sénégal ont toujours fonctionné.



« Nous sommes pleinement inscrits dans l'intégration africaine. C'est la voie naturelle et c'est ce qui lie nos deux nations. Les visites officielles entre États sénégalais et guinéens représentent la diplomatie institutionnelle, mais la relation humaine qui existe sur le terrain est encore plus importante. Nous devons nous faire respecter en respectant scrupuleusement les lois, les règlements et les principes du Sénégal, notre pays d'accueil. Tant que nous respectons ces règles, nous pourrions vivre ici cent ans sans le moindre problème.

Les quelques arrivistes qui racontent n'importe quoi n'y changeront rien. Du reste, ceux qui véhiculent ces

discours sont nés en trouvant la Guinée et le Sénégal comme deux pays frères. Les Sénégalais vivent en Guinée et les Guinéens vivent au Sénégal, c'est cela la réalité », a déclaré l'ambassadeur Mandjou Dioubaté, tout en appelant ses compatriotes guinéens établis au Sénégal à ne pas céder à la provocation.

« Nul ne pourra vous chasser du Sénégal, c'est une certitude. Ce n'est d'ailleurs absolument pas la volonté du gouvernement sénégalais. Je sais ce que les autorités décident, et les propos isolés qu'on entend ne reflètent en aucun cas le message officiel. Les gouvernements sénégalais et guinéens s'entendent parfaitement. Le président Bassirou Diomaye Faye et le président Mamadi Doumbouya échangent régulièrement et garantissent que le développement socio-économique prôné par nos deux pays est une réalité. Appliquons ces principes et ne jouons pas le jeu des provocateurs. Soyons responsables, soyons de véritables patriotes et agissons en bons Guinéens. », dira Mandjou Dioubaté, l'ambassadeur de Guinée au Sénégal.

Mamadou Oury

Affaire France 24

La réaction de l'honorable Alhoussein Makanera Kaké

Pour avoir employé à l'antenne le terme « putschiste » pour qualifier le président guinéen Mamadi Doumbouya, la chaîne France 24 s'est attiré les foudres de la majorité présidentielle. C'est pourquoi Alhoussein Makanera Kaké, le président du groupe parlementaire GMD (majorité) a demandé à la direction de la chaîne de prendre des sanctions contre le journaliste Julien Fanciulli, à l'origine de cette qualification.



qualifier le Président de la République de Guinée, et il ferait mieux de le comprendre. La Guinée est un pays qui mérite le respect, et la population guinéenne mérite le respect. Nous n'avons nullement besoin de l'onction de ce faux journalisme pour choisir nos dirigeants.

Dès lors, nous invitons fermement la direction de France 24 à prendre ses responsabilités et à sanctionner cet individu à la hauteur de sa forfaiture, à moins que le média lui-même ne choisisse de se rendre complice de cette campagne de dénigrement. La Guinée est un État souverain, libre et maître de son destin. Le mépris et les approximations sur commande ne passeront pas. », a réagi sur sa page Facebook l'honorable Alhoussein Makanera Kaké, président du groupe parlementaire GMD à l'assemblée nationale.

Sadjo

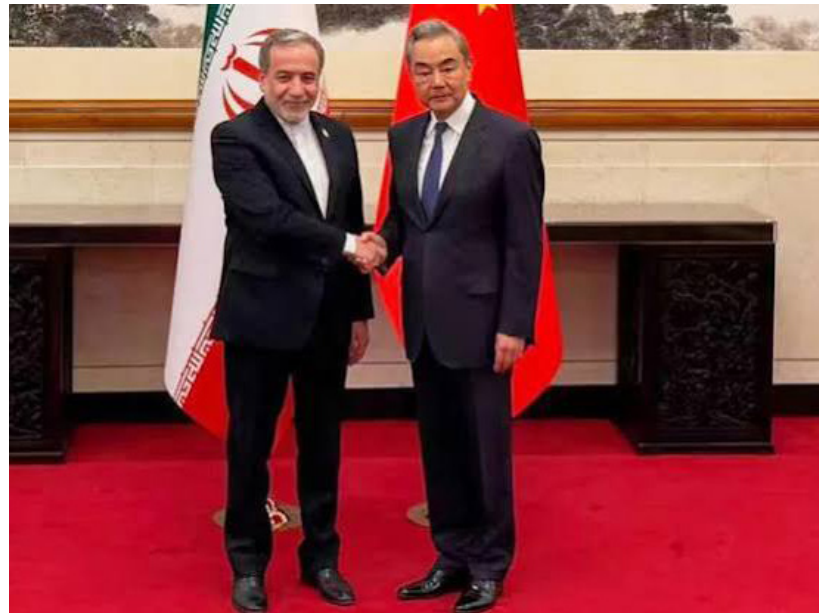


« L'utilisation par Julien Fanciulli, présentateur sur France 24, du terme « putschiste » pour qualifier le Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, constitue une insulte intolérable à l'égard de la Guinée et de son peuple.

À l'heure où la transition est achevée, où une nouvelle Constitution a été adoptée et où le Chef de l'État a été plébiscité à plus de 80 % par les urnes — un verdict validé par nos institutions compétentes —, persister à propager de tels mensonges relève de la pure malhonnêteté intellectuelle. Monsieur Julien démontre qu'il ignore tout des règles élémentaires de la déontologie. Il n'a strictement aucune qualité pour désigner ou

Guerre au Moyen-Orient

La Chine se dit prête à défendre les « intérêts légitimes » de l'Iran et appelle au dialogue



Alors que les tensions ne baissent pas dans le contexte du conflit au Moyen-Orient, le ministre iranien des Affaires étrangères Abbas Araghchi s'est rendu à Pékin mercredi 16 septembre. Lors d'une rencontre avec son homologue chinois, Wang Yi a affirmé que la Chine est prête à défendre les « intérêts légitimes » de l'Iran dans le contexte du conflit au Moyen-Orient, et presse la République islamique et les États-Unis de se montrer « rationnels ».

« La Chine et l'Iran sont liés par un partenariat stratégique global. La Chine est disposée à renforcer le dialogue et la coopération avec l'Iran, et à défendre efficacement les droits et intérêts légitimes de ce dernier », a dit Wang Yi, cité dans un communiqué de ses services.

Le chef de la diplomatie chinoise s'est entretenu avec son collègue iranien Abbas Araghchi peu avant une visite prévue fin septembre du président Xi Jinping aux États-Unis

et un sommet avec Donald Trump. Le conflit au Moyen-Orient devrait figurer parmi les sujets de discussion. Deux jours avant son voyage à Pékin, Abbas Araghchi avait rappelé la ligne dure de Téhéran : le détroit d'Ormuz restera fermé tant que Washington ne respectera pas ses engagements du « Mémoire d'Islamabad » signé en juin dernier. Les négociations stagnent et la Chine veut promouvoir la désescalade. C'est en tout cas ce qu'elle a plaidé au dernier sommet des Brics.

La Chine est en effet l'un des principaux partenaires économiques de l'Iran, dont elle achète une grande partie du pétrole, ainsi qu'un important soutien diplomatique. Si Xi Jinping est reçu à Washington dans une semaine, c'est qu'un canal de dialogue avec Donald Trump a été ouvert. L'occasion pour Pékin de se repositionner comme facilitateur alternatif et neutre, en tout cas, en apparence.

« Nous encourageons l'Iran et les États-Unis à se montrer rationnels et à faire preuve de retenue », à revenir rapidement au protocole d'accord conclu en juin sous médiation pakistanaise, et à « restructurer les mécanismes de négociation », a dit Wang Yi. « Nous ne souhaitons pas voir les tensions régionales déborder au Yémen et en mer Rouge », a déclaré Wang Yi.

Le prolongement du conflit n'est pas souhaitable. Il y a des enjeux stratégiques tant pour Téhéran que pour Pékin autour du détroit d'Ormuz, à commencer par les secousses des marchés énergétiques. Pékin défend donc autant ses intérêts économiques que la stabilité régionale, rapporte notre correspondante à Pékin, Clea Broadhurst. Sa marge de manœuvre reste cependant étroite : Washington l'accuse de maintenir l'économie iranienne à flot et soupçonne des entreprises chinoises d'aider militairement Téhéran.

Pékin ne souhaite pas voir les tensions régionales déborder au Yémen et en mer Rouge. Une extension des combats fragiliserait encore les routes commerciales empruntées par les navires chinois et ferait grimper les prix de l'énergie. Le Yémen, pays voisin de l'Arabie saoudite, a été entraîné en juillet dans le conflit déclenché par l'offensive américano-israélienne contre l'Iran fin février. Début septembre, les Houthis ont lancé une grande offensive et se sont emparés de tout le littoral yéménite donnant sur la mer Rouge, dont le détroit de Bab el-Mandeb.

RFI

Enjeux stratégiques

Tribune

Tribune

De la diplomatie de l'agonie à la diplomatie de repositionnement: comment la 5ème République a repensé l'image internationale de la Guinée (par Dr Amadou CAMARA)

Dr Amadou CAMARA est Chargé de Cours en Pratiques Diplomatiques et Consulaires à l'UGLC-S/Conakry. Il est également Responsable du Département Chine-Afrique du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Dakar (CEDS). Dans une tribune publiée dans la presse, il explique comment la 5ème République a repensé l'image internationale de la Guinée.



de payer ses cotisations. Le pays renvoyait durant de longue période l'image d'un Etat paria avec pour conséquence l'hésitation voire le refus des investisseurs à s'intéresser davantage au pays en dépit de ses potentialités géologiques.

Toutefois, longtemps prise entre les écueils de l'absentéisme et du présentisme diplomatique, la République de Guinée a depuis le 5 septembre 2021 procédé à la redéfinition de sa politique étrangère en remettant au centre de ses préoccupations ce que j'appelle audacieusement

« Guineans and Guinea first ». Suspendue des organisations, l'Etat guinéen conscient des enjeux de l'heure, a su mettre en place une diplomatie mixte en combinant la séduction au respect de la souveraineté et en mettant un arsenal économique impressionnant qui aboutit à la diplomatie économique.

Cette connexion trilogique a entraîné l'établissement d'un environnement favorable aux bailleurs et aux partenaires techniques et financiers. C'est dans cette dynamique, que la diplomatie guinéenne a

« Longtemps classée dans la catégorie des Etats de grande influence dans le système diplomatique africain des années 60, la République de Guinée a, au lendemain de bouleversement de l'ordre international au début des années 2000 chuté dans la classe des Etats à influence moyenne avant de se retrouver dans le groupe des Etats à influence négligeable.

De cette situation d'impuissance, la République de Guinée a opté pour l'absentéisme diplomatique dans le cadre de son action extérieure. Cela se manifestait à la fois par son absence des instances de décision qu'à son incapacité

réussi à déjouer l'isolement auquel le pays était exposé, renforcer l'attractivité du pays occasionnant ainsi la diversification des partenariats.

Outre les investisseurs venus de tout bord dans le cadre du « Méga projet Simandou 2040 », la République de Guinée a enregistré le record inédit en termes d'accréditation d'Ambassadeurs en période de transition dont le nombre se situe à date à 74 ambassadeurs étrangers.

Aujourd'hui, pendant que le pays a réussi le passage de la diplomatie de transition à celle de repositionnement, l'expertise guinéenne est appréciée. La République a fait son « retour » dans les instances et sa voix porte désormais sur l'échiquier mondial dans un contexte international marquée par la montée en puissance du phénomène de la diplomatie économique. », a écrit Dr Amadou CAMARA, Chargé de Cours en Pratiques Diplomatiques et Consulaires à l'UGLC-S/Conakry Responsable du Département Chine-Afrique du Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Dakar (CEDS).

Une synthèse de Mamadou Oury

Éliminatoires CAN 2027

Les joueurs du Syli national convoqués pour affronter l'Afrique du Sud et le Kenya

Le mercredi 16 septembre 2026, le sélectionneur du Syli national A, Paulo Duarte, a publié, la liste des joueurs sélectionnés pour les deux prochains matchs comptant pour les éliminatoires de la CAN 2027. A noter que la Guinée affrontera l'Afrique du Sud le 26 septembre 2026 en Afrique du Sud, puis le Kenya, le 1er octobre 2026 à Conakry.



En jetant un coup d'œil sur la liste publiée par Paulo Duarte, on remarque des retours, mais aussi les absences de plusieurs cadres de l'équipe. C'est le cas par exemple de Naby Keita "Déco", capitaine du Syli, qui, n'a toujours pas fait son retour au sein du Onze guinéen depuis le départ de Kaba Diawara.

Le sociétaire de Celta Vigo (Liga espagnole), à, Ilaix Moriba, signe lui son retour en sélection. On remarque également, et cette fois encore, la présence de Lamine Diaby Fadiga, déjà convoqué à deux reprises sans toutefois pouvoir rejoindre le groupe.

Voici la liste complète des joueurs retenus par poste: Gardiens (Souleymane Sylla, Mory Keita, Mohamed Camara Richard) ; Défenseurs (Sekou Sylla, Mohamed Soumah, Ibrahim Breze Fofana, Mory Konaté, Saidou Sow, Aboubacar Keita, Diakité, Madiou Keita) ; Milieux (Lass Kourouma, Seydouba Cissé, Moriba Kourouma, Ousmane Diabaté, Sory Bangoura) ; Attaquants (Morlaye Sylla, Aguibou Camara, Diaby Yadaly, Aliou Baldé, Mohamed Bangoura, Ousmane Camara, Serhou Guirassy, Abdoul Traoré, Lamine Diaby Fadiga).

Sadjo

HAC

Zoom sur les zones d'ombre financières et le tournant opportuniste de la transition



Pour bien comprendre la frénésie et la nervosité qui caractérisent aujourd'hui la gouvernance au sommet de la Haute Autorité de la Communication (HAC), il est impératif de disséquer les aspects financiers de ce parcours controversé. Loin des superbes discours de régulation, la réalité des chiffres et des méthodes de gestion renvoie l'image d'un gestionnaire rattrapé par ses vieux démons.

1. L'opacité financière de l'AGEPI et l'échec de l'Enquêteur
Le passage de l'intéressé à la tête ou aux abords des structures censées structurer la presse écrite, notamment à l'Association Guinéenne des Éditeurs de la Presse Indépendante (AGEPI), a laissé de profondes cicatrices.

•**Une vitrine vide** : Le journal L'Enquêteur, brandi à l'époque comme un étendard, s'est rapidement révélé être une structure fantôme, un projet mort-né dont

la trajectoire illustre l'imposture d'une prétendue élite médiatique.

•**Des subventions et des fonds envolés** : La gestion des fonds alloués à la presse durant ces années-opérations reste un tabou que peu osent briser. Les acteurs de la corporation s'interrogent encore sur la destination réelle des appuis financiers et des ressources qui devaient servir à professionnaliser le secteur, mais qui ont plutôt profité à des logiques d'enrichissement personnel ou de clan.

2. Le coup de force financier sous la transition
L'un des épisodes les plus troublants de cette gestion demeure l'attitude adoptée lors de l'avènement de la junte au pouvoir.

•**Le mépris des consignes de mise en veille** : Alors que les nouvelles autorités militaires avaient formellement sommé l'ensemble des institutions répu-

blicaines et des structures étatiques ou paraétatiques de geler leurs activités et de se mettre en stand-by en attendant un état des lieux rigoureux, notre stratégie a choisi de n'en faire qu'à sa tête.

•**Le retrait suspect** : Profitant de la confusion générale des premiers jours de la transition et bravant ouvertement les instructions de suspension, un retrait financier pour le moins équivoque a été opéré, illustrant le cynisme d'un responsable soucieux de se servir avant qu'un éventuel contrôle ne vienne verrouiller les caisses.
3. La trouille face à l'audit de Diakité C'est précisément cet empilement de zones d'ombre, de retraits inexpliqués et de gestion périmée qui explique la sueur froide actuelle.

•**L'effet de panique** : La simple évocation d'un audit approfondi mené sous la houlette de personnalités rigoureuses comme Mamadou Aliou Diakité (à la tête de l'AGEPI) fait l'effet d'une douche froide dans les couloirs de la HAC.

•**Le compte à rebours** : L'homme qui se rêvait en intouchable sait pertinemment que le vernis de l'autorité ne tiendra pas face à un examen minutieux des lignes budgétaires du passé. Le grand chasseur d'hier est aujourd'hui terrifié à l'idée que l'on remonte la piste de ses indécences financières.

Kéfina Diakité

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Mascarade

Mascarade verbale et inversion des rôles : quand les fossoyeurs de la presse traditionnelle tentent de manipuler l'opinion par (Mamadou Aliou DIAKITÉ)



Il y a des sorties médiatiques qui, loin d'honorer leurs auteurs, agissent comme de véritables aveux d'impuissance. En écoutant la récente intervention vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux, l'amertume le dispute au mépris. Voir des individus, qui ont symbolisé la décadence et le pillage systématique de la presse écrite, s'offusquer et ten-

ter de renverser les rôles relève d'une indécence consommée. Ces prédateurs de la subvention publique, véritables « lycaons » opportunistes, croient pouvoir effacer des années de mauvaise gestion par des diatribes stériles et des gesticulations de surface. La réalité, têtue et implacable, est

pourtant là, gravée dans les bilans catastrophiques qu'ils ont légués en héritage. Comment l'opinion publique et les institutions de régulation pourraient-elles oublier la gestion calamiteuse qui a conduit l'AGEPI au bord de l'asphyxie ?

Des arriérés de loyer abyssaux, des mois de salaires impayés pour la secrétaire — une situation de précarité inédite et inacceptable —, et des bureaux laissés dans un état de délabrement avancé malgré les appuis financiers et les subventions colossales reçus par le passé. Où est passée l'argent ? La réponse coule de source pour qui-conque observe les méthodes de ces mercenaires de la plume.

Leur manœuvre est grossière mais bien rodée : acquiescer à la hâte des machines d'imprimerie de façade, non pas pour faire

Barack Obama

Les racines d'un destin, du travail de terrain aux marches du pouvoir



Avant de devenir le 44e président des États-Unis, Barack Obama a forgé sa vision politique à travers un parcours atypique, marqué par l'engagement associatif dans les quartiers de Chicago et ses premières armes au Sénat de l'Illinois. Retour sur les fondations d'un engagement politique hors du commun, extrait de ses mémoires.

On imagine souvent la politique comme une machine bien huilée, faite de stratégies et de grands discours. Pourtant, les premiers pas de Barack Obama en politique ont tout d'un apprentissage de l'ombre, oscillant entre idéalisme et pragmatisme.

De l'activisme de quartier à l'arène législative

Loin des cercles politisés traditionnels, le parcours d'Obama débute sur le terrain. Après des années passées à s'interroger sur son identité et sa place dans la société — nourries par ses lectures et ses origines multiculturelles (Hawaï, l'Indonésie, le Kenya) —, il choisit de s'installer à Chicago. C'est là, au contact des populations ouvrières frappées par la fermeture des aciéries, qu'il découvre la dure réalité de l'action sociale.

•**L'école du terrain** : En menant des actions de quartier pour réhabiliter des espaces ou réclamer de meilleurs services, il apprend à écouter les citoyens et à comprendre que le changement passe par l'implication collective.

•**La transition vers le droit** : Convaincu que l'action associative a ses limites face à des crises structurelles majeures, il reprend ses études à Harvard

avant de revenir à Chicago pour exercer comme avocat spécialisé dans les droits civiques.

La dure réalité de la machine politique

En 1995, poussé par l'exemple inspirant de personnalités locales comme le maire Harold Washington, Obama fait le grand saut et se présente au Sénat de l'Illinois. Cette première campagne met brutalement à l'épreuve ses idéaux de jeunesse :

•**Les règles du jeu** : Entre la collecte complexe des parrainages et les manœuvres politiciennes, il réalise que la politique électorale exige une rigueur implacable et une capacité à naviguer dans les eaux parfois troubles du système.

•**Le soutien indéfectible de Michelle** : Durant cette période, son épouse Michelle Robinson, avocate brillante rencontrée dans un cabinet de Chicago, joue un rôle clé de soutien et de contrepoids, tout en posant un regard lucide sur les ambitions de son mari.

Entre espoir et pragmatisme

Durant ses années au Capitole de Springfield, Obama apprend à composer avec la minorité démocrate face à une majorité réductrice et inflexible. S'il parvient à faire adopter certaines réformes sur la moralisation de la vie politique et l'aide sociale, il mesure rapidement l'écart entre le monde tel qu'il est et le monde tel qu'il devrait être. Marqué par la disparition de sa mère, emportée par la maladie au moment même où sa carrière politique débutait, Obama conserve de ces années une conviction profonde : la démocratie n'est pas un acquis, mais un travail de chaque instant qui exige de faire coïncider la réalité d'une nation avec ses idéaux. Une leçon fondatrice qui le mènera, bien des années plus tard, jusqu'à la Maison-Blanche.

Source : Barack Obama : Une terre promise. Une synthèse de

Kéfina Diakité

vivre le noble journalisme d'investigation ou d'information, mais exclusivement pour cocher les cases administratives et capter la subvention publique. Des coquilles vides, sans véritables parutions régulières, qui vivent de la manipulation et de l'usurpation du titre de patrons de presse. Ce système de prédation a failli tuer la presse écrite traditionnelle, celle-là même qui s'appuie sur la sueur, l'encre, le respect des correcteurs et l'éthique professionnelle.

Aujourd'hui, face à la rigueur de la refondation impulsée en Guinée, ces imposteurs tremblent. Ils savent que le temps de la compromission et du pillage institutionnel est révolu. Leurs attaques ciblées et leurs calomnies ne sont que les soubresauts d'une caste en fin de

course, incapable de se plier aux exigences de probité et de travail.

La corporation des véritables éditeurs de presse ne se laissera ni distraire ni intimider. Le peuple guinéen n'est plus dupe de ces faux prophètes de la démocratie médiatique. L'heure de la reddition des comptes a sonné, et pas une seule tirade populiste ne pourra soustraire les fossoyeurs de la presse à la sanction de la vérité et de la justice administrative.

Mamadou Aliou DIAKITÉ, Président AGEPI



Mali

A Bamako, le Premier ministre algérien plaide pour un renforcement des relations entre les deux pays



Dans la foulée de la visite du Premier ministre malien Abdoulaye Maïga à Alger le 24 août dernier, son homologue algérien Sifi Ghrieb s'est rendu à Bamako, lundi 14 septembre. Un déplacement dont l'objectif était d'entériner le réchauffement des relations entre les deux capitales après plusieurs mois de tensions.

Après plusieurs mois de brouille diplomatique, le dégel des relations entre Bamako et Alger, qui partagent 1300 kilomètres de frontières terrestres, se poursuit. Trois semaines après la venue du Premier ministre malien **Abdoulaye Maïga** en **Algérie**, le 24 août dernier, son homologue algérien Sifi Ghrieb s'est à son tour rendu en visite officielle à Bamako, lundi 14 septembre.

Tapis rouge et honneurs militaires : le chef du gouvernement algérien a été accueilli en grande pompe à l'aéroport de la capitale malienne par Abdoulaye Maïga, rapporte notre correspondant régional, Serge Daniel.

Puis, après un premier entretien, les

deux hommes ont pris la direction du palais de Koulouba, siège de la présidence de la République, pour une rencontre avec le chef de la junte au pouvoir, le **général Assimi Goïta**, auquel Sifi Ghrieb a remis un message personnel du président algérien Abdelmajid Tebboune.

Autre temps fort de la journée : les échanges entre les délégations malienne et algérienne au cours d'une réunion de travail qui a tout particulièrement porté sur les questions sécuritaires et de coordination régionale. Le Premier ministre algérien, qui y a pris la parole, a notamment plaidé pour un renforcement des efforts communs en faveur de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la prospérité dans l'espace régional et continental.

Selon Sifi Ghrieb, les consultations qui se sont déroulées doivent permettre d'imaginer une feuille de route en matière de lutte contre le terrorisme, de coopération militaire et de partage de renseignements

qui sera soumise aux dirigeants des deux pays lors de la visite d'Assimi Goïta en Algérie, dont la date n'a pas encore été déterminée.

Pas de date pour une nouvelle réunion de la Grande Commission mixte de coopération algéro-malienne

Les discussions ont également tourné autour de l'approfondissement des consultations sur les différents axes de coopération bilatérale et de l'exploration de nouveaux domaines - comme ceux de l'énergie, des ressources minières ou de l'agro-alimentaire - qui pourraient bénéficier aux deux pays.

Enfin, la relance des dispositifs de coopération institutionnels a également été abordée, ainsi que l'organisation d'une nouvelle réunion de la Grande Commission mixte de coopération algéro-malienne qui doit permettre de mettre sur la table les sujets qui fâchent, comme la lutte contre le terrorisme. Alors que les groupes armés jihadistes et indépendantistes qui combattent l'armée malienne sont à la frontière algérienne, Bamako demande depuis longtemps à Alger de faire un geste, ce à quoi les autorités algériennes se sont pour l'instant toujours refusées... Mais là encore, aucune date n'a été avancée.

En conclusion de cette journée, les deux Premiers ministres ont l'un et l'autre réaffirmé leur volonté d'approfondir et de renforcer les relations entre leurs deux pays.

RFI

Mauritanie

Une féministe victime de cyberharcèlement après avoir dénoncé des viols

En Mauritanie, une féministe et défenseuse des droits des femmes est victime de cyberharcèlement sur les réseaux sociaux, après avoir dénoncé à la télévision les cas de viol dont sont victimes des fillettes et des femmes dans le pays.

C'est sur le plateau de Sahel TV que Lalla Aicha Houme a dénoncé les viols à répétition dont sont victimes les filles et les femmes en **Mauritanie**. Selon elle, elle est harcelée pour avoir pointé du doigt l'application sans réserve de la loi dite Karama, une loi examinée en Conseil des ministres il y a plusieurs années, mais jamais adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi est censée protéger les femmes contre les violences et les crimes. « Sur Sahel TV, j'ai demandé une loi pour criminaliser le viol et protéger les femmes, en disant que la source d'une loi, qu'elle soit la charia ou la Constitution, relève du législateur et que nos lois doivent respecter nos principes islamiques », raconte-t-elle.

« Mes propos ont été coupés et déformés »

Depuis cette sortie médiatique, Lalla Aicha Houme subit des menaces incessantes sur les réseaux sociaux.

Elle a décidé de porter plainte auprès des autorités judiciaires du pays. « Mes propos ont été coupés et déformés. Je reçois des insultes, des menaces et des accusations. J'ai déposé plainte ce matin. J'appelle l'État à garantir ma liberté d'expression et ma sécurité, car je me sens en danger, et j'espère que justice sera rendue. »

Dans son combat, Lalla Aicha Houme bénéficie du soutien de Rougui Makha Soumare, membre de l'association L'Art du féminisme. « Ce n'est pas de la critique, c'est une attaque violente et du cyberharcèlement. Celles et ceux qui l'attaquent ne l'ont pas fait pour ses idées, mais pour sa personne, affirme-t-il.

D'abord parce qu'on voyait quelques mèches de ses cheveux : pour eux, elle n'a pas le droit d'être écoutée. Ensuite parce qu'elle est féministe, et ça suffit à en faire une cible. Et c'est ça le plus dangereux. On ne débat plus des idées, on juge la personne avant même de l'écouter. »

Début septembre, le viol d'une fillette de 7 ans à Nouakchott a suscité une vive émotion et relancé le débat sur la sécurité des femmes en Mauritanie.

RFI

États-Unis

La justice refuse que le nom de Donald Trump soit apposé sur le Kennedy Center



Un juge américain a statué mardi 15 septembre que le nom de Donald Trump ne pouvait pas être réaffiché sur le Kennedy Center, haut lieu culturel de la capitale américaine, sans contrevenir à une précédente décision de justice. Donald Trump a annoncé que le conseil d'administration du Kennedy Center avait voté sa fermeture « immédiate ».

« Il est par la présente décision interdit à la défense d'inscrire "Rénové et restauré par Donald Trump" sur le bâtiment principal [...]. Pour faire simple, la défense ne peut pas installer de référence au président Trump [...] au Kennedy Center sans l'accord du Congrès », écrit le juge Christopher Cooper dans sa décision rendue à l'issue d'une audience en référé.

Le nom de Donald Trump avait été accolé à celui de l'ancien président démocrate John F. Kennedy sur la façade de l'imposant bâtiment en décembre 2025. Mais ce même magistrat avait ordonné fin mai au conseil d'administration du Kennedy Center, largement composé de fidèles de Donald Trump depuis qu'il l'a remanié peu après son retour à la Maison Blanche début 2025, de retirer, dans un délai de deux semaines, toute référence « au président Trump ou à tout individu autre que le président Kennedy » sur le bâtiment lui-même, sur le site internet du Kennedy Center ou sur ses marques déposées. Le Kennedy Center avait indiqué s'être exécuté en juin. Mais son conseil d'administration est revenu à

la charge au cours de l'été avec un nouveau projet visant à rendre hommage, par une inscription sur l'édifice, à l'engagement de Donald Trump pour la rénovation de l'institution culturelle.

« Le Kennedy Center est pratiquement en ruine »

Donald Trump a annoncé que le conseil d'administration du Kennedy Center avait voté dès ce mardi sa fermeture « immédiate ». Le président américain, qui a avancé des « raisons de sécurité ». « Le Kennedy Center est pratiquement en ruine, et ce depuis de nombreuses années », a appuyé mardi Donald Trump sur sa plateforme Truth Social. Il avait conditionné les travaux de rénovation à une décision de justice qui lui serait favorable.

Dans sa décision de mai, le juge Cooper avait également suspendu à titre provisoire la fermeture pour deux ans de la salle, considérant que le conseil avait manqué à son « devoir de prudence » en ne tenant pas compte des retombées négatives de cette fermeture.

Il avait néanmoins autorisé la poursuite des travaux de réparation prévus au Kennedy Center, dont « le besoin apparaît criant » et précisé qu'il ne s'opposerait pas à une nouvelle décision de fermeture si elle était prise au terme d'une évaluation plus approfondie.

RFI

JOJ-2026

La flamme olympique s'élance à Dakar pour un long périple à travers le Sénégal

Le coup d'envoi de la tournée de la flamme des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) à travers le Sénégal a été donné lundi 14 septembre avec une première étape dans la capitale. D'ici au début de la compétition, le 31 octobre, celle-ci va effectuer un périple long de 3600 kilomètres qui va la conduire aux quatre coins du pays.

Au Sénégal, la flamme des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) s'est élancée, lundi 14 septembre, dans le centre ville de Dakar, première étape d'un long périple de 3600 kilomètres qui va la conduire dans toutes les régions du pays jusqu'à l'ouverture de la compétition, le 31 octobre.

Le feu olympique s'est élancé au son des tambours du 12e Gaïndé, un grand collectif de supporters, passant entre les mains d'une dizaine de porteurs sélectionnés pour cette étape, jeunes sportifs ou anciens olympiens, mais pas que... Âgée de 30 ans, Maimouna Thiam, créatrice de contenu à succès sur les réseaux sociaux, a elle aussi été retenue et, pour l'occasion, elle a choisi de nouer un foulard

orangé sur sa tête, ce qui est pour elle loin d'être un détail. « Porter la flamme olympique est un immense honneur et, pour moi, il était important de mettre en avant le foulard parce qu'on est au Sénégal, on est en Afrique, et que sur mes réseaux sociaux, je passe mon temps à valoriser nos traditions », explique-t-elle.

Bouffée d'air frais

Après avoir fait étape place de l'Indépendance et longé le palais présidentiel et le marché Sandaga, la flamme est venue finir sa route devant l'hôtel de ville de Dakar, offrant aux Sénégalais venus assister aux festivités une bouffée d'air frais, une parenthèse dans la vie politique agitée de ces derniers mois, comme l'explique Ousseynatou. « Aujourd'hui, c'est la fête, on ne va pas parler de politique ! Je dis à nos enfants : "Soyez sages, des étrangers du monde entier vont venir parce qu'aujourd'hui, c'est le Sénégal qui organise les JOJ... Cela nous rend fier, alors il faut que nous marchions tous dans la même direction pour réussir !" ».

Chef de cabinet du maire de la capitale, Bouly Galissa voit quant à lui se concrétiser des mois de travail dans cet événement et rappelle quelles sont ses intentions pour ces JOJ. « Les Jeux olympiques ont toujours été considérés comme un jeu élitiste, qui ne reflète pas - ou peu - les traditions et les cultures de certains continents, surtout le continent africain.

Les bâtiments, les routes... on en voit en Europe et on en voit partout dans le monde. Nous, ce que nous allons donner en cadeau aux Jeux, c'est l'immatériel, ce qui identifie les Sénégalais... La Teranga sénégalaise va être servie ! », lance-t-il.

Alors que la flamme olympique va poursuivre son périple dans la capitale et sa banlieue ces prochains jours avant de partir en région à la fin du mois, le pays a le sentiment de vivre un moment historique pour l'ensemble du continent africain qui n'a jamais accueilli d'événement olympique.

RFI